

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 13

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ries: population et activité, profession, déplacements quotidiens;
- le bordereau de maison, rempli par le propriétaire ou son représentant, se composant d'une partie consacrée au bâtiment et d'une partie consacrée au logement.

Par rapport à 1980, le nombre des questions a été réduit. D'autre part, l'emplacement des bâtiments d'habitation sera déterminé approximativement (géocodage hectométrique). Et toutes les communes participeront cette fois au géocodage. On obtiendra ainsi, pour tous les immeubles d'habitation sur territoire suisse, des coordonnées d'une importance primordiale pour de nombreux travaux de planification.

Les multiples tâches liées au recensement sont partagées entre la Confédération, les cantons et les communes et les travaux de préparation ont été

entrepris il y a quelques années déjà. Au niveau fédéral, c'est l'Office fédéral de la statistique qui assure la direction du recensement: informer le public, former les responsables au niveau cantonal, analyser les données, publier les résultats, enfin détruire les documents d'enquête.

Les cantons sont responsables de l'exécution du recensement sur leur territoire. Aux tâches de coordination et de contrôle qui sont les leurs s'ajoutent la formation des responsables communaux et l'information au niveau régional.

L'organisation pratique enfin est du ressort des communes. C'est à elles qu'il appartient de recruter et former les agents recenseurs, de déterminer les secteurs de recensement, de préparer le géocodage des bâtiments, d'assurer la distribution et la collecte des

documents d'enquête, de vérifier si les questionnaires ont été remplis complètement.

Le calendrier

A partir du 23 novembre 1990, plus de 40 000 agents recenseurs distribueront les questionnaires aux ménages.

Le jour déterminant pour le recensement de la population est le 4 décembre 1990. Les réponses données devront donc refléter la situation à cette date, que ce soit pour les personnes, pour les bâtiments ou pour les logements. Les agents recenseurs procéderont ensuite à la collecte des questionnaires remplis, qu'ils devront remettre aux communes jusqu'au 11 décembre 1990. Celles-ci devront à leur tour les remettre à l'Office fédéral de la statistique avant le 31 décembre, après en avoir contrôlé l'exhaustivité.



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Que faire du règlement SIA 152 sur les concours d'architecture?

La procédure de consultation concernant le projet d'un nouveau règlement sur les concours d'architecture est close. Malheureusement, il est impossible d'en tirer une conclusion claire, tant sont diverses les opinions qui se sont manifestées. Les avis - émanant de presque tous les milieux concernés par la construction - sont très contradictoires. Les rejets et les approbations sont à peu près en nombre égal, même au sein de chacun des groupes auprès desquels a été effectuée la consultation.

Parmi les institutions comprenant les maîtres d'ouvrages, les unes «s'accommoderaient» des nouveaux règlements, d'autres les accepteraient tels quels, d'autres enfin rejettent catégoriquement le projet, dans son ensemble ou en partie.

Les mêmes divergences d'opinion se dessinent chez les membres de la SIA. Bien que la majorité des Romands se soient montrés très hostiles, on trouve aussi des partisans dans leurs rangs.

Le même résultat est observé chez les Suisses alémaniques. Un compromis, en quelque sorte, pourrait être trouvé entre la résignation et la révision totale: on s'en tiendrait à une révision partielle des articles qui ont besoin d'être revus selon l'opinion générale et pour lesquels un consensus semble possible.

Il n'y a pas que l'évaluation des prix à octroyer qui demande à être revue; quelques clauses de caractère juridique ou formel, certaines définitions ainsi que certains domaines d'attribution sont également à préciser.

C'est dans cette direction que sont orientées les requêtes soumises par la commission de révision et la Commission centrale

des normes (CCN). Il est proposé au Comité central de renoncer pour l'instant à une révision complète, de ne procéder qu'à une révision partielle de certaines dispositions et de confier l'examen de l'opportunité de nouvelles normes à un groupe de travail opérant dans l'optique du long terme et sans être pressé par le temps.

Le Comité central a donné suite à ces propositions. C'est ainsi qu'un petit groupe de travail s'attellera à une révision partielle, alors qu'une petite commission - qui reste à constituer - se penchera sur la question de la révision totale, en prenant en compte les suggestions et les idées reçues dans le cadre de la consultation.

Parallèlement à ce travail, un autre groupe se consacrera à la révision de l'article 10 du règlement SIA 102 concernant les prestations et honoraires des architectes. Ce but est impossible à atteindre si la révision n'est pas liée au règlement sur les concours d'architecture.

Il conviendra de procéder à un examen des nombreuses suggestions émises lors de la consultation.

La travail d'une grande portée - qui mérite la reconnaissance des membres - fourni par la commission de révision 152 a conduit à deux conclusions:

- premièrement, le règlement existant est considéré comme un instrument de travail acceptable, voire de bonne qualité, par de larges milieux;
- deuxièmement, nombre des personnes consultées souhaitent une nouvelle orientation, mais elles demandent un examen approfondi des buts à atteindre.

Le travail de la commission s'est révélé précieux, même si les résultats obtenus jusqu'ici sont peu spectaculaires. Que tous les membres qui ont accepté d'assumer cette lourde tâche en soient remerciés ici!

W. Fischer

Chef du service juridique SIA

Die Schweiz im Zentrum europäischer Verkehrsprobleme

Journée d'information -
Berne, mardi 26 juin 1990

L'Europe connaît depuis un quart de siècle une croissance importante et durable du trafic. L'avènement d'un espace économique européen demandera de nouvelles solutions pour faire face à ce besoin de communication et de transport en pleine augmentation. Au centre de l'Europe, la Suisse se doit de développer et de mettre en œuvre de telles solutions, acceptables tant par ses partenaires européens que par sa propre population.

Rail+Bus 2000, Cargo 2000, corridor de feroutage, nouvelles transversales ferroviaires alpines: autant d'efforts consentis dans cette optique. Le trafic combiné représente une possibilité particulièrement adéquate de répondre aux défis lancés à notre pays.

Le Groupe spécialisé de gestion dans la construction (GSG) organise sur ce thème une journée comprenant quatre conférences, destinées à permettre de se former une opinion sur cet ensemble de problèmes. A cet effet, il a invité à l'occasion de son assemblée générale des spécialistes à éclairer les différents aspects de l'intégration de la Suisse au futur réseau européen des transports.

Ces orateurs sont MM. Karl Suter, directeur de l'Office fédéral des routes, Hans R. Islíker, directeur adjoint de l'Office fédéral des transports, K. Baumgartner, président et administrateur d'une entreprise de transports internationaux, et R. Burger, Holinger SA. La présidence sera assurée par M. Peter Jaray, membre du Comité central de la SIA.

Cette manifestation aura lieu mardi 26 juin de 13 h 45 à 16 heures dans la salle Lötsch-

berg du Buffet de la gare de Berne. Elle sera suivie de l'assemblée générale du GSG.
Inscription et renseignements: Secrétariat général SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/2011570.
 L'actualité du sujet permet de prévoir une grande affluence: il est donc recommandé de s'inscrire sans délai.

Nouveaux membres romands et tessinois à la SIA

Au cours du premier semestre de cette année, les sections romandes et tessinoises de la SIA ont accueilli les nouveaux membres suivants:

Section de Fribourg

Aquarone Jean-Charles, ing. civil, Fribourg; Bovet Jean-Marc, arch., Fribourg; Cascione Antonio, arch., Fribourg; Deillon Achille, arch., Romont; El Soda, ing. civil, Fribourg; Kaiser Hanspeter, Dr ès sc., ing. civil, Tâfers; Müller Beat G., géol./sc.nat., Fribourg; Ribi André-Hugo, ing. civil, Fribourg; Ribi Jean-Marc, ing. civil, Belfaux; Rime Isabelle, génie rural/géom., Lully; Spycher David, arch., Schmitten

Section de Genève

Ambrosetti Pierre Ph., arch., Presinge; Arnould Alain Ph., arch., Genève; Benoit Pierre, chim./phys., Athenaz; Berthon Olivier, Dr ès sc., autres br., Fessy (F); Beuchat Philippe Ch., arch., Genève; Borel Michel Ch., ing. méc., Versonnex (F); Cêtre Jean-Pierre L., ing. civil, Genève; Codeluppi Olivier F., géol./sc.nat., Carouge; Estoppey Rémy, ing. civil, Prangins; Estoppey Thierry, arch., Genève; Exquis Christian R., arch., Genève; Ferrario Quirino, ing. él., Genève; Freudiger Jean-François, ing. civil, Genève; Gebert Jan, arch., Genève; Giannoni Michel, Dr ès sc., chim./phys., Saint-Sulpice; Heinzmann Silvia Y., arch., Genève; In Albon Jean-Charles, arch., Genève; Kaufmann Cornelia, arch., Genève; Luginbuhl Barbara C., arch., Mies; Muller Christian, ing. civil, Anières; Olivet Krystyna, arch., Genève; Portier Jean-Claude, arch., Genève; Rezki Mekki, chim./phys., Meyrin; Rosse Philippe, arch., Genève; Schär Jacques, arch., Genève; Vermot Pascal, ing. civil, Genève

Section neuchâteloise

Allemand Jean-Luc B., ing. civil, Peseux; Arnoux Chantal, arch., Neuchâtel; Hess Roland, arch., La Chaux-de-Fonds; Jacot-Guillarmod Philippe, ing. méc., Neuchâtel; Jeanneret Jean-Marc, ing. civil, Marin; Maye Laurent, arch., Bevaix; Miserez Firouzeh, chim./phys., La Chaux-de-Fonds; Tripet Michel, ing. civil, La Chaux-de-Fonds; Voisard Véronique, arch., Neuchâtel

Sezione Ticino

Antorini Luca K., arch., Massagno; Camponovo Remo A., ing. civile, Chiasso; De Angelis Effrem Stefano E., arch., Paradiso; De Lemmi Vincenzo, ing. civile, Locarno; Engelsberger Egon, ing. civile, Mendrisio; Giraudi Sandra, arch., Gentilino; Grignoli Sergio, arch., Cureglia; Guggiari Luca

R.C., ing. civile, Bellinzona; Macaluso Bullo Raffaella, arch., Origgio; Mascheroni Enrico, altri rami, Sagno; Maspoli Francesco, arch., Caslano; Naiaretti Claudio G., arch., Osogna; Panzeri Attilio, arch., Lugano; Squaratti Alfredo, ing. civile, Orselina; Stocker Daniele, ing. civile, Ronco; Varonier Robert R.A., ing. mecc., Serocca-Agno; Volpers Rinaldo, géol./sc.nat., Osco

Section du Valais

Bianchetti Gabriele, géol./sc.nat., Sierre; Cortesi Marco, arch., Sierre; Cuénod Yves A., géol./sc.nat., Chamoson; Galletti Olivier, arch., Collombey; Lauber Theophil, géol./sc.nat., Naters; Petriccioli François, ing. civil, Monthey; Schönbächler Dominique, ing. forest., Niederwald; Truffer Philipp, ing. civil, Naters; Wacinski André, ing. méc., Monthey; Walther Stefan, ing. forest., Selkingen; Wyer Marc, ing. forest., Viège

(à suivre)

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre société, dont nous espérons qu'ils seront des membres actifs.

Sections

Section genevoise

«Architecture en Finlande»: voyage du 6 au 12 septembre 1990

Le Groupe des architectes de la SIA section genevoise organise, en septembre prochain, un voyage en Finlande, du jeudi 6 en début d'après-midi au mercredi 12 en fin de matinée.

L'itinéraire choisi conduira les participants de Genève à Helsinki, puis Tampere, ville industrielle moderne située sur un isthme séparant deux lacs, qui offre un raccourci saisissant de l'histoire de l'architecture finlandaise. Le troisième jour sera consacré à A. Aalto: halte à Muurame où Aalto a créé sa première église (1926-1929), puis à Saynatsalo où se trouve ce qui passe pour être l'œuvre la plus personnelle du grand architecte: le centre civique et culturel (1952), enfin dans sa ville natale, Jyväskylä. De là, on se rendra à Lahti, la «ville américaine» de Finlande puis, en route vers Helsinki, un arrêt est prévu à Porvoo, une des plus anciennes villes du pays. Les 5^e et 6^e jours auront pour base la capitale finlandaise avec visite de la ville, rencontre avec des architectes finlandais et diverses excursions: Hvittrask, Espoo, enfin Tapiola, ville satellite créée à partir de 1953.

Le prix de ce voyage est de Fr. 2300.- environ par personne en chambre double (supplément pour chambre individuelle: Fr. 500.- environ). Il comprend le vol de ligne Finnair, le logement dans des hôtels de classe moyenne ou 1^{re} classe, tous les transferts, un circuit en car avec guide local parlant français, enfin la demi-pension. Pour tous renseignements: SIA section genevoise, rue de Saint-Jean, 1211 Genève 11, tél. 022/732 80 00, fax 022/731 36 42.

Le coin de la rédaction

Point final

Fenêtres ouvertes ou volets clos?

Ce titre interrogateur figurait au sommaire du numéro d'avril du périodique *Habiter - Immobilier romand*. Demeurant dans une région où l'on trouve de nombreux logements abrités en permanence derrière des volets ou des stores clos, j'attendais un article sur la problématique de l'immobilier en tant qu'investissement sûr à l'intention de fortunes étrangères et je me réjouissais déjà de voir ce thème traité par un organe de presse de nos milieux immobiliers. Attente déçue, puisque l'article en question était consacré aux aspects techniques des fenêtres modernes!

Pourtant, il y a de quoi s'interroger sur les aspects négatifs de l'engouement dont bénéficie le marché immobilier romand auprès d'une clientèle étrangère *de facto* non résidente. Laissons de côté les lois von Moos, Furgler ou Friedrich: les questions sont les mêmes pour les résidences secondaires de propriétaires suisses.

Les exigences d'un aménagement du territoire adéquat dans un pays comme le nôtre, où terrain constructible et espaces verts sont restreints, sont incompatibles avec la construction de logements inoccupés plus de 90% de l'année. Par ailleurs, lorsque ces derniers ne sont même pas destinés à des loisirs, si limités fussent-ils, mais à des investissements sans rendement, leur prix montre une fâcheuse tendance à alourdir le coût du terrain et de la construction dans la région concernée.

A juste titre, les milieux immobiliers s'inquiètent des restrictions au libre exercice de la propriété dans le domaine foncier et immobilier annoncées par de récentes mesures décidées par la Confédération. Il faut toutefois relever que toute loi ou tout règlement a pour origine des abus, qui sont en général le fait d'une minorité, et dont on ne comprendrait pas qu'ils soient tolérés. Essayant de concilier le souci de rendre plus aisé l'accès à la propriété du logement et celui de protéger les locataires contre les conséquences de loyers trop élevés, nos autorités n'ont guère eu la main heureuse: nous restons un pays de locataires - les récentes hausses du taux hypothécaire ne sont pas de nature à combattre cet état de fait - et l'investissement dans des logements à louer est aujourd'hui plus ingrat qu'il l'a jamais été. Sur le plan optique, le spectacle offert par de trop nombreux volets clos dans des régions où sévit la pénurie de logements et où le prix de ceux qui sont disponibles s'envole n'a pas de quoi calmer les esprits.

Même un bâtisseur, pour autant qu'il a choisi ce métier par vocation, ne saurait se réjouir de vendre - fût-ce à fort bon prix - des logements qui resteront inoccupés. Les libertés se méritent, faute de quoi la parole reste à un législateur pas toujours bien inspiré.

Jean-Pierre Weibel